

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 20 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/01/2025.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, MAZET Franck, ROBIN Xavier

Excusé(s) : M. LESAGE Mathieu
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme GOURON Claude, MM : SIMONIN Denis à Mme DEVALLEE Pascale, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice à Mme DUBRAY Françoise
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 27/01/2025
Et
Publication ou notification du : 27/01/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUBRAY Françoise

04/2025 – FIXATION DU PRIX DU REPAS DU CCAS

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, rappelle le repas qui va être servi aux aînés le dimanche 2 mars 2025. Elle propose d'en fixer le tarif, pour les personnes qui y participent en dehors de celles invitées, à 39 €.

Le conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

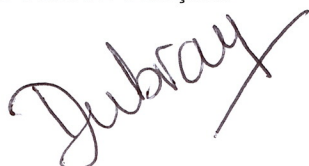
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- De fixer le tarif du repas des aînés servi en 2025 à 39 € par personne participante mais non invitée ;
- D'accorder la gratuité aux membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/01/2025

Le Secrétaire de Séance
Mme DUBRAY Françoise



Le Maire
Pascale DEVALLEE